



**SAINTE-THÉRÈSE**

*Ville d'arts, de culture et de savoir*

## Avis public – Dérogation mineure

Le soussigné donne avis aux citoyens intéressés que lors de la séance ordinaire du conseil municipal à être tenue le lundi 3 mars 2025 à 19 h 30 en la salle des délibérations du conseil municipal, 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse une demande de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme sera entendue à savoir :

### Dérogation 2025-00005

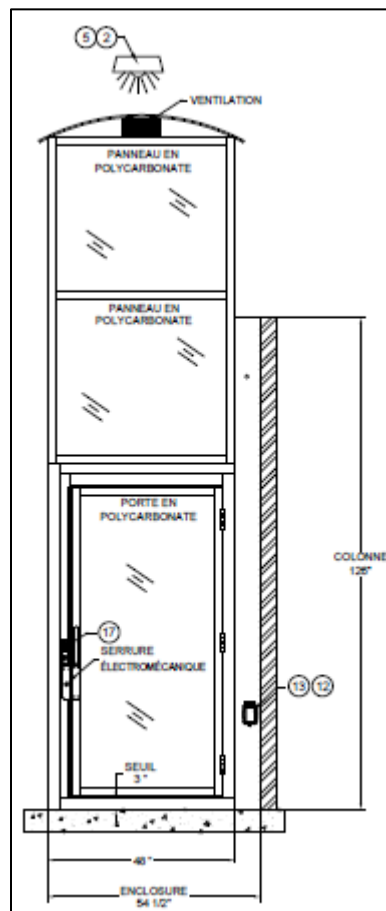
Immeuble : Lot 3 007299, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, pour un immeuble situé au 162 carré Saint-Pierre

Nature : Permettre d'imperméabiliser une plateforme élévatrice

Effet : Une décision favorable du conseil municipal aura pour effet de :

- Permettre un parement extérieur de polycarbonate sur les murs d'un bâtiment alors qu'il est prohibé à l'article 58 alinéa 10 du règlement 1200 N.S.
- Permettre un revêtement de polycarbonate sur le toit de l'abri alors qu'il n'est pas autorisé selon l'article 59 du règlement 1200 N.S.

: Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du mois de février 2025 et a fait l'objet d'une recommandation favorable relativement à l'octroi possible et éventuelle de dérogations mineures.



DONNÉ À SAINTE-THÉRÈSE, ce 14 février 2025

Avis numéro 2025-27

Philippe Huot  
Greffier